

Philippe JEANNIN¹

Pour une « revuemétrie » de la recherche en Sciences sociales

Un point de vue français

Communication au Conseil scientifique du CNRS, Paris, 1^{er} - 2 juillet 2002
Contribution à l'Ecole Thématique sur « l'exploitation des résultats de la recherche et des compétences du chercheur en SHS », CNRS, Roscoff, 1^{er}- 6 juillet 2002

Résumé : Assurer de solides fondements à une évaluation de la recherche française en Sciences sociales (SS) publiée dans des revues scientifiques est l'objet de cette contribution. La science des SS manquant de maturité, on a besoin d'une méthode fiable. Cette méthode consiste à croiser les bases qui font autorité (ISI – Institute for Scientific Information – ou non-ISI), lister les titres de revues qu'elles contiennent, et à demander, de façon large, à chaque communauté, ce qu'elle en pense. La scientificité de la revue est alors définie ainsi : est scientifique la revue qui est jugée telle par la communauté. Avantages et inconvénients de cette méthode sont étudiés. Des résultats sont présentés en droit, science politique, ethnologie-anthropologie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, sociologie.

Mots-clé : anthropologie, bibliométrie, droit, ethnologie, évaluation, France, périodiques scientifiques, recherche, revues scientifiques, science politique, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, sciences sociales, scientométrie, sociologie.

Abstract : This contribution aims at coming up with serious grounds for an evaluation of French research published in scientific journals in the field of the Social Sciences (SSc). Because the science of the SSc lacks maturity, a reliable method is needed. This method consists in criss-crossing the various databases which play an authoritative part – those of the ISI (Institute for Scientific Information) and others -, in listing the titles of journals they retrieve, and in asking each scientific community what its position is. Hence the scientificity of a journal : a journal is “scientific” when considered as such by the scientists of its community. Advantages and drawbacks are studied. Results are presented for the following disciplines : law, political science, anthropology-ethnology, education science, information and communication sciences, sociology.

Keywords : Anthropology, Bibliometrics, Education Sciences, Ethnology, Evaluation, France, Information and Communication Sciences, Law, Political Science, Research, Scientific Journals, Scientific Periodicals, Scientometrics, Social Sciences, Sociology.

¹ Philippe Jeannin, Université Toulouse III, LERASS (Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales) & IUT de Tarbes, 1 rue Lautréamont, BP 1624, 65016 Tarbes cedex. oxymore11@aol.com
Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles technologies, Direction de la recherche, CDR-SHS, Paris.

En sciences sociales (SS), l'évaluation de la recherche publiée dans des revues scientifiques est difficile (Hicks, 1999). Les fondements mêmes d'évaluation de cette production sont délicats et souvent contestés par les communautés scientifiques concernées. Cette contribution a pour objectif de définir puis d'appliquer une méthode qui permette de connaître les revues, nationales et étrangères, que les chercheurs, en France, considèrent comme scientifiques. Cette question est en effet le préalable, souvent oublié, de toute étude bibliométrique ou scientométrique.

Nous aurons le souci constant de proposer un repérage valorisant de la recherche, qui autorise des comparaisons internationales, qui soit généralisable à d'autres disciplines et zones linguistiques, et qui participe enfin à la réflexion sur les bases bibliométriques à construire ou à compléter. Cette démarche prend tout son sens dans le contexte français, avec l'effacement de l'Etat colbertiste (avec sa centralisation et ses interventions financières, Papon, 1998 ; Mustar & Larédo, 2002), qui a pour conséquence de contraindre, dans chaque discipline, la communauté française des chercheurs à prendre davantage de responsabilités.

L'ensemble des chercheurs en SS en poste en France (environ 8 300 personnes) (Fréville, 2001, 121), qui est retenu pour cette étude, est décomposable par discipline. C'est chaque communauté disciplinaire qui doit être interrogée, afin de savoir quelles sont les revues scientifiques pour cette communauté. Cette démarche semble faire l'impasse sur l'interdisciplinarité, qui est si féconde. Il n'en est rien, d'abord car les chercheurs qui publient dans des disciplines autres que la leur peuvent être mieux évalués si des listes disciplinaires de revues sont disponibles, et enfin parce que l'interdisciplinarité n'est pas seulement une caractéristique des chercheurs mais également de certaines revues elles-mêmes, qui sont considérées comme scientifiques par plusieurs communautés disciplinaires.

Dans un premier point est rappelé le cadre théorique retenu, qui s'applique à toutes les disciplines de la connaissance : c'est la science de la science ; nous l'appliquons aux SS. Dans le deuxième point est exposée la méthode retenue, une organisation qualité permettant ultérieurement une gouvernance de la recherche. Dans un dernier point sont examinés les avantages et les inconvénients d'une telle démarche. Dans l'annexe, sont rassemblés quelques résultats des enquêtes déjà réalisées, en droit, en science politique, en ethnologie-anthropologie, en sciences de l'éducation, en sciences de l'information et de la communication, et, c'est la dernière en date, en sociologie (pour les résultats complets : <http://www.mae.u-paris10.fr/recherche/benquete1.htm> et : <http://www.iut-tarbes.fr/enquete>).

1. La science des Sciences sociales (SS)

L'évaluation de la recherche est, de prime abord, un domaine qui semble bien balisé, avec une littérature très ample, sur ses objectifs, ses méthodes, ses normes, ses difficultés et ses résultats (OCDE, 1997 ; Giorgi & Tandon, 2000). Parallèlement, une approche critique s'est progressivement constituée, une véritable science de la science, surtout développée dans les sciences dites dures. Merton, dans les années quarante, faisait de la science une république idéale, autour de normes partagées par les chercheurs : l'universalisme, le communalisme, le désintéressement, le scepticisme organisé, l'originalité, l'humilité (Martin, 2000, 24-32).

Aujourd'hui, on estime plutôt que la science est un champ de forces, un marché, caractérisés par les conflits et la concurrence, sur lequel on échange ses productions contre de la reconnaissance et de la notoriété (D. Vinck, 1995, 55-81). L'obtention de la reconnaissance et de la notoriété par ses pairs n'exclut pas diverses stratégies de pouvoir ni la constitution de réseaux professionnels. Et il faut aussi tenir compte de la dynamique des laboratoires (analysée par Joly, 1997) et des contrats. Ce sont les thèses d'Hagstrom, de Bourdieu et d'autres auteurs (Andersen, 2000, 675).

Sur ces sujets, plusieurs débats. D'abord celui lancé par Gibbons, Limoges, Nowotny, Schwartzman, Scott & Trow, 1994 : c'est l'irruption d'un nouveau mode de production du savoir, en rupture avec l'organisation traditionnellement académique des disciplines et des universités. Un autre débat, la triple hélice (Leydesdorff & Etzkowitz, 1997), avec son réexamen des rapports entre puissance publique, industrie et universités, souligne au contraire la restauration du rôle des universités. Déjà des synthèses apparaissent : les activités de recherche des universités se diversifient, mais sans entraîner le déclin de ces dernières (Godin, Gingras, 2000). Notre contribution entend s'inscrire dans cette démarche : la production de listes disciplinaires de revues est un travail complémentaire d'études plus globales et davantage orientées vers la politique de recherche (Wilts, 2000).

L'évaluation de la recherche en SS intéresse les chercheurs depuis peu. Les publications sur le sujet sont rares, parcellaires, contradictoires. Même au CNRS², la seule source d'information, Labintel, est, sous sa forme actuelle, excessivement lacunaire et ne reflète pas la réalité de la recherche publiée. Le sujet est pourtant crucial, car c'est la visibilité, la crédibilité, et peut-être même la qualité de cette recherche qui sont en cause.

En posant que les SS, comme les sciences humaines d'ailleurs, sont des sciences comme les autres, on peut leur appliquer les critères que l'on applique aux autres. En particulier, des critères d'évaluation. L'évaluation de l'activité scientifique est la scientométrie (Callon, Courtial & Penan, 1993). Celle-ci fournit, dans les sciences « dures », un calibrage de la recherche (fronts de recherche, nombre de publications, de citations...). Le signe tangible de l'activité de recherche, c'est l'écrit : articles, rapports, ouvrages... Nous nous bornerons ici aux articles de revues. Pour mesurer la science, nous pourrions donc mesurer l'activité scientifique émergée. Mobiliser à cette fin les bases documentaires créées par Garfield aux Etats-Unis dans le cadre de l'ISI (Institute for Scientific Information <http://www.isinet.com>), c'est-à-dire le SSCI (Social Science Citation Index) et le CCS&BS (Current Contents Social & Behavioral Sciences)³. Nous saurions alors quels sont les chercheurs qui publient le plus, qui sont le plus cités...

Pour les SS, cette méthode doit être proscrite car ces bases sont défectueuses (Andersen, 2000 ; Glänzel, 1996 ; Kieffer & Peyraube, 2001). Certes, les grandes revues de langue anglaise y sont, globalement, correctement représentées (cependant, les Anglo-saxons reconnaissent eux-mêmes, cf. Hicks, 1999 ; Katz, 1999, que ces bases ne sont pas entièrement fiables). Mais ce sont surtout les pays riches (les Scandinaves compris, Ingwersen, 2000) qui

² Le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) rassemble 11 300 chercheurs dans tous les domaines de la connaissance (Fréville, 2001, 121)

³ Malgré quelques imperfections, les bases de l'ISI fournissent beaucoup d'informations (adresse(s) de l'auteur, références bibliographiques...). Généralement, les bases non-ISI ne donnent pas ces informations et ne sont pas adaptées aux études bibliométriques.

sont bien représentés (Narvaez-Berthelemot, Russell, 2001), et les revues de langue non anglaise sont représentées de façon disparate : de très grandes revues sont absentes, et des revues de valorisation y sont présentes. Donc les indicateurs relatifs à la France construits à partir de ces bases (Glänzel, 1996 ; Katz, 1999) ne reflètent pas l'activité réelle de la recherche dans ce pays.

Ne retenir qu'un petit nombre de titres entraîne aussi un biais. Par exemple en économie, nombre d'auteurs (Elliott, Greenaway & Sapsford, 1998 ; Kalaitzidakis, Mamuneas & Stengos, 1999 ; Kirman & Dahl, 1994 ; en économétrie Baltagi, 1998) ne conservent qu'un nombre restreint de titres, souvent une dizaine, tous de langue anglaise ou américaine.

Les SS ne sauraient donc être mesurables à la seule aune des bases SSCI et CCS&BS de l'ISI. Mais elles sont évaluables. La difficulté, en effet, n'est pas bibliométrique. L'important est de disposer de bases pertinentes pour réaliser des études bibliométriques (Glänzel & Schoepflin, 1999, 43).

2. L'élaboration d'une méthode d'évaluation

La méthode retenue ne repose pas sur la collation des publications des chercheurs (De Looze, Coronini, Jeannin, Legentil & Magri, 1996 ; Combes & Linnemer, 2001). Elle consiste à croiser les bases qui font autorité, lister les titres de revues qu'elles contiennent, et à demander, de façon large, à chaque communauté, et non à quelques experts, ce qu'elle en pense. La scientificité de la revue est alors définie ainsi : est scientifique la revue qui est jugée telle par la communauté. Une revue scientifique est donc une revue dont les chercheurs estiment les articles correctement expertisés. Alors que, sur la Toile, pour nombre d'articles, la scientificité, cruciale pour les chercheurs (Harnad, 1998 ; Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert <http://www.soros.org/openaccess/fr/index.shtml>), fait souvent question (Fritch & Cromwell, 2001).

Cette méthode exige d'abord un découpage disciplinaire, cohérent avec les spécificités françaises et les institutions de recrutement et de promotion des chercheurs (Jeannin, 2000), qui soit aussi proche que possible de nos partenaires, en particulier européens. Elle comprend ensuite plusieurs étapes, nous en dénombrons sept, à répéter pour chaque discipline :

1. Repérer, en associant des chercheurs reconnus et des centres de documentation spécialisés, quelles bases de documentation bibliographiques (ou quelles listes) françaises et étrangères font autorité. Cette première étape est la plus aisée, car on s'accorde facilement sur les bases que consultent les chercheurs pour leurs travaux.
2. Dresser une première liste de revues en croisant les bases retenues à l'étape précédente. Cette étape est délicate. Seront généralement retenus des titres présents à la fois dans plusieurs bases. Il faudra tenir compte de spécificités de la recherche française, comme, par exemple, de la négligence, par les chercheurs français, de certaines zones géographiques, ou de leur méconnaissance de certaines langues étrangères. Autres exigences : ne garder que les titres vivants, qui sont présents dans plus d'un certain nombre de centres de documentation (ce nombre de localisations géographiques est obtenu sur le site : <http://www.sudoc.abes.fr>), ne pas oublier les

revues récentes, ni celles qui ne sont qu'électroniques. Et poser une question unique, simple : « Estimez-vous que telle revue est scientifique ? ». « Oui », « Non », « Ne sais pas » sont les trois réponses possibles. Car nous pensons que chaque chercheur a son opinion sur la scientificité des revues.

3. Tester cette première liste auprès d'un petit nombre de chercheurs et de responsables de services des périodiques de centres de documentation. Afin d'effectuer quelques corrections avant l'enquête « grandeur nature ».
4. Procéder à une enquête très large. Les chercheurs interrogés doivent être représentatifs et nombreux afin que le dépouillement reflète au mieux l'avis de la communauté, et qu'il soit pertinent. Et ils peuvent citer d'autres titres de revues.
5. Dépouiller avec soin l'enquête, et charger les résultats sur un site Internet, car l'évaluation est un bien public (Avery, Resnick & Zeckhauser, 1999).
6. Valider le dépouillement de l'enquête par une réunion de synthèse, à laquelle sont conviées toutes les personnes qui ont répondu à l'enquête. Une telle réunion tend un miroir à chaque communauté de chercheurs.
7. Analyser. La liste définitive des périodiques scientifiques se prête à nombre d'études : détermination de fronts de recherche, des chercheurs actifs, des laboratoires actifs, comptages de citations... Cette étape est techniquement difficile, car les présentations informatiques des sources diffèrent ou n'ont même pas été enregistrées. Mais la plasticité de l'outil bibliométrique autorise des comparaisons spatiales et temporelles. Ce travail doit être effectué, toujours par discipline, plutôt par des chercheurs de la discipline, et qui maîtrisent l'outil informatique, afin d'éviter des erreurs grossières. C'est une évaluation scientifique, puisque c'est une mesure de l'activité scientifique, mais c'est aussi une évaluation stratégique, puisqu'elle peut toucher aux programmes de recherche, aux institutions..., et qu'elle débouche alors sur des recommandations (Callon, Laredo & Mustar, 1995). Ce travail scientométrique constitue donc à la fois une base de l'évaluation de la recherche et une pièce maîtresse de la veille technologique, qui manquent cruellement dans nos disciplines de SS.

Dans cette méthode, le jugement des pairs est donc encadré, puisqu'une liste leur est soumise, même si cette liste peut être complétée. Cette méthode revient donc à expertiser l'expertise : les articles sont expertisés, pourquoi les revues ne le seraient-elles pas ? Cette seconde expertise n'est pas redondante pour trois raisons. La première est qu'elle n'est pas effectuée par un homme sur le travail d'un autre homme, mais par un être collectif sur un objet, la revue, sur lequel un jugement moins passionné peut être porté. La seconde est que c'est la perception de telle communauté, par exemple les sociologues en poste en France, qui nous intéresse, et non l'avis d'une communauté internationale (existe-t-elle d'ailleurs ?). Et la troisième raison, c'est que l'autorité de l'expert, tellement critiquée aujourd'hui (Latour, 2001), reprend vigueur.

Les enquêtes déjà réalisées dans six disciplines (cf. Annexe) prouvent que :

- dans ces six disciplines, la recherche française ne peut être évaluée à l'aide des bases de l'ISI,
- c'est bien un croisement de bases « non-ISI » qui permet de connaître les revues scientifiques de chaque discipline,
- sauf en science politique, les bases « non-ISI » étrangères ne permettent pas de savoir quelles sont les revues scientifiques.

Restent à peser les avantages et les inconvénients de cette méthode, à laquelle l'étape 2 apporte beaucoup de souplesse.

3. La portée et les limites de cette méthode

Pour nous en tenir d'abord aux avantages, cette méthode, transparente et publique, testable et révisable, entend être une organisation-qualité :

- Transparente et publique, car effectuée selon des règles clairement énoncées dont les chercheurs peuvent avoir connaissance, comme des résultats.
- Testable et révisable. La faisabilité de l'enquête est une exigence importante, comme celle de sa répétition, car les revues évoluent (Jeannin & Devillard, 1994).

C'est donc un repérage valorisant de la recherche qui aide les chercheurs eux-mêmes à publier dans les revues jugées scientifiques par chaque communauté, qui acquiert ainsi davantage de légitimité et de crédibilité (Jeannin, 2002 a). Et l'évaluation des écrits des chercheurs et des laboratoires est plus facile car on dispose, non pas d'une liste confidentielle, mais d'une liste publique et validée par la communauté. Il s'ensuit une meilleure visibilité de chaque discipline, qui aide les centres de documentation dans leurs choix d'abonnement (Puech & Tesnière, 2000), les responsables de bases dans leur sélection de périodiques, les rédactions des périodiques et leurs éditeurs dans leurs stratégies de promotion et de numérisation. Ceci est d'autant plus important que le climat général de la publication scientifique est très perturbé (Chartron & Salaün, 2000 ; Ollé & Sakoun, 2001 ; Russell, 2001).

Pour les chercheurs, l'évaluation constitue un enjeu important. Car, actuellement, sur les 8 300 chercheurs en SS, 7 300 sont enseignants-chercheurs en université et souffrent, comme leurs collègues non SS, de rémunérations peu attractives et d'un déroulement des carrières peu incitatif et ne favorisant pas l'excellence (Fréville, 2001).

Ainsi, avec ces listes de périodiques validées par les chercheurs, on peut dresser le portrait d'une discipline (Jeannin & Mouton, 2001), tracer des cartes de la recherche, grâce au dépouillement des localisations géographiques des auteurs d'articles de ces revues etc. La plasticité de cet outil autorise alors des comparaisons spatiales et n'interdit pas la prise en compte d'autres indicateurs, liés à la collaboration entre chercheurs ou à la manière dont le savoir se répand dans la société (Landry, Amara & Lamari, 2001).

Croisées à l'échelon européen, de telles listes disciplinaires nationales pourraient former la première étape de la constitution de bases de données européennes pertinentes.

Cependant, cette méthode comporte aussi des limites, dont il faut prendre soigneusement la mesure :

- Elle repose sur une classification disciplinaire, qui ne donne pas toute leur mesure aux interdisciplinarités créatives (Jeannin, 2000). Toutefois, une interdisciplinarité minimale est assurée par les revues considérées comme scientifiques par plusieurs communautés.
- Elle pose que chaque communauté a des liens étroits avec sa discipline, ce qui n'est pas toujours le cas.
- Elle risque de privilégier les revues imprimées, alors qu'on estime souvent que nombre de revues ne devraient être qu'électroniques (Goodman, 2000), et que, plus largement, le travail du chercheur a changé à cause des nouvelles technologies (Lally, 2001 ; Russell, 2001).
- Elle exige des efforts soutenus, en particulier organisationnels et financiers, pour bénéficier d'une actualisation permanente. Cette évaluation, pour être légitimante, doit être institutionnalisée, et les chercheurs eux-mêmes doivent y être impliqués.
- Elle ne doit pas être hégémonique. Elle fournit un critère quantitatif parmi d'autres critères, quantitatifs ou pas. C'est l'une des bases des jugements qualitatifs par les pairs. Lorsque les communautés de chercheurs étaient peu nombreuses, refermées sur elles-mêmes et économes, l'évaluation pouvait être simple et rapide. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.
- Elle doit être complétée par une évaluation des autres supports de recherche (Andersen, 2000, 685), les ouvrages en particulier, non par titres mais par collection (cf. pour l'Ethnologie-Anthropologie, Jeannin, 2001, 23 & 34-38), ou par presses universitaires (cf. pour la Science politique, Goodson, Dillman & Hira, 1999).
- Elle risque de figer les écoles, les champs de recherche, les revues sur des créneaux bien balisés et porteurs, au détriment d'ouvertures innovantes. C'est ainsi par exemple que les Comités de rédaction vont être enclins à juger les chercheurs selon les paradigmes dominants... Cependant, avec l'expansion que connaît le marché de la recherche, on assiste à une spécialisation (Stigler & Stigler, Friedland, 1995, 334), chaque revue essayant d'avoir le monopole de sa spécialité, de sorte que cette concurrence entre revues préserve peut-être la variété des divers courants de pensée...
- Elle peut engendrer des fraudes (falsification, fabrication de données, plagiat) (LaFollette, 1992 ; Hubbard & Vetter, 1992) si des critères d'évaluation, seulement fondés sur la publication dans des périodiques scientifiques, sont forgés pour régler l'attribution de financements, de contrats. Cependant, la plupart des chercheurs bénéficient en France de la stabilité d'emploi, ce qui renforce leur indépendance, même si cela « affaiblit leur aptitude à répondre à la demande sociale et ne les sollicite guère à orienter leurs recherches en vue d'éventuelles retombées économiques » (Encinas de Munagorri, 1998, 262-263).

- La légitimité acquise par cette méthode risque d'être mise à mal si le transfert et la perception de la recherche (par les responsables économiques, par le public, par les chercheurs étrangers...) s'effectuent de façon déformée. Les chercheurs ont peut être des efforts à faire afin que leurs recherches soient valorisées au mieux.

Poser les premiers jalons d'une évaluation quantitative et consensuelle de la recherche scientifique française en SS, telle est l'ambition de cette contribution. Cette évaluation ne sera pertinente que si elle repose sur des listes de revues scientifiques validées par chaque communauté disciplinaire. Et ce chantier est d'autant plus urgent que les travaux déjà publiés sont biaisés, et sous-estiment la recherche française en SS. Comme le soutenaient déjà Frey & Eichenberger en 1993 pour l'économie, l'information sur les revues est bien meilleure en Amérique du Nord qu'en Europe. Or cette information est stratégique : en Amérique du Nord, le marché universitaire en SS est large, homogène, concurrentiel, et repose sur l'expertise des revues ; alors qu'en Europe il est étroit, compartimenté, il manque des informations sur la qualité des revues, et la valorisation de la recherche en pâtit.

Références bibliographiques

Andersen (H.), 2000, « Influence and Reputation in the Social Sciences. How much do Researchers agree ? », *Journal of Documentation*, 56, November, 674-692.

Avery (C.), Resnick (P.) & Zeckhauser (R.), 1999, « The Market for Evaluations », *The American Economic Review*, 89 (3), 564-584.

Baltagi (B.H.), 1998, « Worldwide Institutional Rankings in Econometrics : 1989-1995 », *Econometric Theory*, 14, 1-43.

Callon (M.), Courtial (J.P.) & Penan (H.), 1993, « *La Scientométrie* », Paris, PUF, 126 p.

Callon (M.), Laredo (P.) & Mustar (P.), 1995, « *La gestion stratégique de la recherche et de la technologie : l'évaluation des programmes* », Paris, Economica, 477 p.

Chartron (G.) & Salaün (J.M.), 2000, « La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques », *BBF (Bulletin des bibliothèques de France)*, 45 (2), 32-42.

Combes (P.P.) & Linnemer (L.), 2001, « La publication d'articles de recherche en économie en France », *Annales d'économie et de statistique*, 62, 5-47.

Elliott (C.), Greenaway (D.) & Sapsford (D.), 1998, « Who's publishing who ? The national composition of contributors to some core US and European journals », *European Economic Review*, 42, 201-206.

Encinas de Munagorri (R.), 1998, « La communauté scientifique est-elle un ordre juridique ? », *Revue Trimestrielle de Droit Civil*, (2), avril-juin, 247-283.

Fréville (Y.), 2001, « *Rapport d'information sur la politique de recrutement et la gestion des universitaires et des chercheurs* », Sénat, France, annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre, n°54, 522 p.

Frey (B.S.) & Eichenberger (R.), 1993, « American and European Economics and Economists », *Journal of Economic Perspectives*, 7 (4), Fall, 185-193.

(Cf. les deux lettres à l'éditeur et la réponse des auteurs dans le *JEP*, 9 (1), Winter 1995, 203-207).

Fritch (J.W.) & Cromwell (R.L.), 2001, « Evaluating Internet Resources : Identity, Affiliation, and Cognitive Authority in a Networked World », *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 52 (6), 499-507.

Gibbons (M.), Limoges (C.), Nowotny (H.), Schwartzman (S), Scott (P.) & Trow (M.), 1994, « *The New Production of Knowledge. The dynamics of science and research in contemporary societies* », London, Sage.

Giorgi (L.) & Tandon (A.), (2000) « The Theory and Practice of Evaluation », *ICCR Working Papers*, 407, The Interdisciplinary Centre for Comparative Research in the Social Sciences, Vienna (Austria), 32 p.
www.iccr-international.org

Glänzel (W.), 1996, « A Bibliometric Approach to Social Sciences. National Research Performances in 6 Selected Social Science Areas, 1990-1992 », *Scientometrics*, 35 (3), 291-307.

Glänzel (W.) & Schoepflin (U.), 1999, « A Bibliometric Study of Reference Literature in the Sciences and Social Sciences », *Information Processing and Management*, 35, 31-44.

Godin (B.), Gingras (Y.), 2000, « Impact de la recherche en collaboration et rôle des universités dans la production des connaissances », *Sciences de la Société*, 49, 11-26.

Goodman (D.), 2000, « Should scientific journals be printed ? A personal view », *Online Information Review*, 24 (5), 357-363. <http://www.emerald-library.com>

Goodson (L.P.), Dillman (B.) & Hira (A.), 1999, « Ranking the Presses : Political Scientists' Evaluations of Publisher Quality », *PS : Political Science and Politics*, June, 9 p.
<http://www.apsanet.org/PS/june99/goodson.cfm>

Harnad (S.), 1998, « The invisible hand of peer review », *Nature*, c. 5, Nov. 1998.
<http://helix.nature.com/webmatters/invisible/invisible.html>

Hicks (D.), 1999, « The Difficulty of Achieving Full Coverage of International Social Science Literature and the Bibliometric Consequences », *Scientometrics*, 44 (2), 193-215.

Hubbard (R.) & Vetter (D.E.), 1992, « The Publication Incidence of Replications and Critical Commentary in Economics », *American Economist*, 36 (1), Spring, 29-34.

Ingwersen (P.), 2000, « The International Visibility and Citation impact of Scandinavian Research Articles in Selected Fields : The Decay of a Myth », *Scientometrics*, 49(1), 39-61.

Jeannin (P.), 2000, « *Evaluation quantitative de la recherche en Sciences humaines et sociales : le tissu disciplinaire* », Premier rapport de mission, Direction de la Recherche, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, mars, 32 p.

Jeannin (P.), 2001, « *Evaluation quantitative de la recherche en Sciences humaines et sociales : premières listes de périodiques et de collections scientifiques* », Rapport intermédiaire de mission, Direction de la Recherche, Ministère de la Recherche, février, 77 p.
<http://www.mae.u-paris10.fr/recherche/benquete1.htm> et <http://www.iut-tarbes.fr/enquete>

Jeannin (P.), 2002 a, « Légitimer la recherche française en science économique », *Sciences de la Société*, 55, 189-204.

Jeannin (P.), 2002 b, « What foundations for Research Evaluation ? The Case of French Social Scientists », Contribution to the ISSC Workshop, Berlin, Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften, 14-15 March, 21 p.

Jeannin (P.), Devillard (J.), 1994, « Towards a Demographic Approach to Scientific Journals », *Scientometrics*, 30 (1), 83-95.

Jeannin (P.), Mouton (M.D.), 2001, « *Critères d'évaluation de la recherche en Sciences humaines et sociales : l'exemple de l'Ethnologie-Anthropologie sociale et culturelle* », Communication au 6^{ème} Forum Semmering, Lille, 6-8 décembre, 17 p. <http://www.iccr-international.org/events/>

Joly (P.B.), 1997, « Chercheurs et laboratoires dans la nouvelle économie de la science », *Revue d'économie industrielle*, 79 (1), 77-94.

Kalaitzidakis (P.), Mamuneas (T.P.) & Stengos (T.), 1999, « European Economics : an Analysis based on Publications in the Core Journals », *European Economic Review*, 43, 1150-1168.

Katz (J.S.), 1999, « Bibliometric Indicators and the Social Sciences », Paper presented for ESCR, Polaris House, Swindon (UK), 8 December, 11 p.

Kieffer (F.) & Peyraube (A.), 2001, « Problems of the Evaluation of the Scientific Production in the Domain of Humanities », Workshop on the Evaluation of the Scientific Production in Humanities, European Science Foundation (ESF), Budapest, June 7-9.

Kirman (A.) & Dahl (M.), 1994, « Economic Research in Europe », *European Economic Review*, 38, 505-522.

LaFollette (M.C.), 1992, « *Stealing into print* », Berkeley, University of California Press, 293 p.

Lally (E.), 2001, « A researcher's perspective on electronic scholarly communication », *Online Information Review*, 25 (2), 80-87. <http://www.emerald-library.com/ft>

Landry (R.), Amara (N.) & Lamari (M.), 2001, « Utilization of social science research knowledge in Canada », *Research Policy*, 30, 333-349.

Latour (B.), 2001, « Nouvelles règles de la méthode scientifique ? », *Projet*, 268, 91-100.

Leydesdorff (L.) & Etzkowitz (H.), 1997, « Emergence of a triple-helix of university-industry-government relations », *Science and Public Policy*, 23 (5), 279-286.

De Looze (M.A.), Coronini (R.), Jeannin (P.), Legentil (M.) & Magri (M.H.), 1996, « Determining the Core of Journals of a Research Centre: the example of Researchers from the Department of Rural Economy and Sociology of the Institut National de la Recherche Agronomique, France », *Scientometrics*, 36 (2), 167-183.

Martin (O.), 2000, « *Sociologie des Sciences* », Paris, Nathan, 128 p.

Mustar (P.) & Larédo (P.), 2002, « Innovation and research policy in France (1980-2000) or the disappearance of the Colbertist state », *Research Policy*, 31 (1), January, 55-72.

Narvaez-Berthelemot (N.), Russell (J.M.), 2001, « World distribution of social science journals : A view from the periphery », *Scientometrics*, 51 (1), 223-239.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), 1997, « The Evaluation of Scientific Research : Selected Experiences », *Proceedings of an OECD Workshop on the Evaluation of Basic Research*, OCDE/GD(97)194, 112 p.

Ollé (J.M.) & Sakoun (J.P.), 2001, « L'édition électronique en France : Fermeture [provisoire] pour inventaire », *Diogenes*, octobre-décembre, 104-110.

Papon (P.), 1998, « Research institutions in France : between the Republic of science and the nation-state in crisis », *Research Policy*, 27 (8), December, 771-780.

Puech (C.) & Tesnière (V.), 2000, « Expertise scientifique et évaluation des collections. Une méthode appliquée aux fonds de linguistique de la BnF », *BBF (Bulletin des bibliothèques de France)*, 45 (4), 96-104.

Russell (J.M.), 2001, « La communication scientifique à l'aube du XXI^e siècle », *Revue internationale des sciences sociales*, UNESCO, 168, juin, 297-309.

Stigler (G.J.), Stigler (S.M.) & Friedland (C.), 1995, « The Journals of Economics », *Journal of Political Economy*, 103 (2), 331-359.

Vinck (D.), 1995, « *Sociologie des sciences* », Paris, Armand Colin, 292 p.

Wilts (A.), 2000, « Forms of research organisation and their responsiveness to external goal setting », *Research Policy*, 29, 767-781.

Annexe

Listes de périodiques scientifiques en droit, science politique, anthropologie-ethnologie, sciences de l'information et de la communication, sciences de l'éducation, sociologie

Pour chaque enquête, un test préalable a été réalisé et le catalogue du système universitaire de documentation <http://www.sudoc.abes.fr> consulté. Les chercheurs interrogés pouvaient demander que d'autres chercheurs le soient également, et ils pouvaient ajouter des titres de leur choix à la liste qui leur était soumise. La **question posée** (sauf en sociologie) était : « veuillez cocher la colonne "oui", si vous estimez que la revue est scientifique. "Non", si vous estimez qu'elle n'est pas scientifique. Et "ne sais pas", si vous ne savez pas si la revue est scientifique ou non. ». Dans chaque discipline, une réunion de synthèse, à laquelle ont été conviés tous les chercheurs qui ont répondu à l'enquête, a été organisée pour analyser les résultats.

D'autres sont en cours d'élaboration, en SS comme en Sciences humaines : économie, histoire de l'art, psychologie... Détails et résultats complets des enquêtes déjà effectuées sont accessibles sur le site suivant : <http://iut-tarbes.fr/enquete>

Abréviations utilisées : CCS&BS : Current Contents Social & Behavioral Sciences (ISI)
 CNU : Conseil national des universités⁴
 CoNRS : Comité national de la recherche scientifique⁵
 ISI : Institute for Scientific Information <http://www.isinet.com>
 SSCI : Social Sciences Citation Index (ISI)

⁴ CNU : Ce Conseil est chargé du recrutement et de la promotion des universitaires (75 sections) (Fréville, 2001).

⁵ CoNRS : Ce Comité est chargé de recruter et d'évaluer les activités des chercheurs et des laboratoires du CNRS (40 sections) (OCDE, 1997).

1. Droit

Nombre de chercheurs dans la discipline : 2500 chercheurs ou enseignants-chercheurs (sections 1 à 3 du CNU, et 36 du CoNRS)

Date de réalisation de l'enquête : fin 2000 - début 2001

Construction de la liste : par V. Allagnat et N. Trion, Bibliothèque Nationale de France <http://www.bnf.fr> et d'autres experts.

Bases utilisées :

- IFLP (Index to Foreign Legal Periodicals) : 450 périodiques
<http://www.law.berkeley.edu/library/iflp>
- Doctrinal : 190 périodiques <http://www.doctrinal.fr>
- Wilson (Wilson Index to Legal Periodicals) : 700 périodiques anglo-saxons
<http://www.hwwilson.com>

Nombre de périodiques retenus : 217

Chercheurs interrogés : enquête envoyée à tous les responsables de laboratoires en sciences juridiques de France, pour leurs chercheurs. Au total, l'enquête a été envoyée à 255 personnes.

Réponses reçues : 112 (plus de 40% de privatistes, plus de 30% de publicistes, et environ 10% d'historiens du droit).

Liste de périodiques retenus : 110 titres ayant recueilli plus d'un tiers de suffrages positifs (soit 38 « oui » ou plus)

Commentaire : parmi les 54 revues qui rassemblent plus de 56 « oui », il en est 2 qui ne sont référencées ni dans IFLP ni dans Doctrinal, et 28 autres qui ne sont pas référencées dans l'une de ces deux bases. La couverture de la discipline par ces deux bases est donc plutôt correcte, mais à condition que les deux bases soient mobilisées ! Quant à la troisième base (Wilson), sur ces 54 titres, deux seulement sont dépouillés par elle.

Comparaison avec les bases de l'ISI : Parmi ces 54 titres, deux seulement sont dans ces bases (CCS&BS Law, 87 titres, et SSCI Law, 104 titres). Et sur les 110 titres de la liste, on en trouve quatre.

Aucune revue française n'est présente dans ces deux bases.

2. Science politique

Nombre de chercheurs dans la discipline : 400 chercheurs ou enseignants-chercheurs (sections 4 du CNU et 40 du CoNRS)

Date de réalisation de l'enquête : mi 2000

Construction de la liste : par l'auteur sur les conseils de N. Dada, Services de documentation de la FNSP (Fondation nationale de science politique) et d'autres experts.

Bases utilisées :

- IPSA (International Political Science Abstracts) : <http://www.ipsa-aisp.org/>
- IBSS (International Bibliography of the Social Sciences) : <http://www.lse.ac.uk/IBSS/>
- PAIS (Public Affairs Information Service) : <http://www.silverplatter.com/catalog/pais.htm>
- ABC pol sci (Advance Bibliography of Contents : Political Science & Government)
<http://www.csa.com/csa/factsheets/polsci.shtml>

Nombre de périodiques retenus : 59

Chercheurs interrogés : 29 chercheurs et enseignants-chercheurs, tous membres de l'Association des enseignants et chercheurs en science politique (234 membres).

Réponses reçues : 14.

Liste de périodiques retenus : 42 titres ayant recueilli quatre suffrages positifs ou plus.

Commentaire : Le noyau des revues citées comme scientifiques par 50 % ou plus des chercheurs comprend 31 revues, toutes dépouillées par IPSA et au moins une autre base. Cependant, parmi ces 31 titres, 13 ne sont pas dépouillés par PAIS.

Critique : deux revues supplémentaires ont été citées par les chercheurs : *Politix* et *Critique Internationale*. Lors de la réunion de synthèse, il a été souhaité que la liste soit revue et augmentée d'autres titres.

Comparaison avec les bases de l'ISI : Parmi les 31 revues rassemblant au moins 7 « oui », 24 sont dépouillées par le CCS&BS Political Science & Public Administration (147 titres), et 18 le sont par le SSCI Political Science (78 titres). Sur les 43 titres de la liste présentée, 29 sont dans le CCS&BS Political Science & Public Administration, et 21 dans le SSCI Political Science.

La première base ne dépouille que deux revues françaises : *La Pensée*, et *Mouvement social*. La seconde n'en dépouille qu'une : *La Pensée*. Aucune de ces deux revues n'est dans l'enquête soumise aux chercheurs.

3. Anthropologie-Ethnologie

Nombre de chercheurs dans la discipline : 400 chercheurs et enseignants-chercheurs (dans les sections 20 du CNU et 38 du CoNRS)

Date de réalisation de l'enquête : 2000

Construction de la liste : par M.D. Mouton, LESC, Maison René-Ginouvé
<http://web.mae.u-paris10.fr/recherche/benquete1.htm> et d'autres experts.

Bases et listes utilisées :

- AIO : Anthropological Index Online. 750 périodiques <http://lucy.ukc.ac.uk/AIO.html>
- AL : Anthropological Literature. 450 périodiques <http://www-hcl.harvard.edu/tozzer/al.html>
- IBSS : International Bibliography of Social Sciences <http://www.bids.ac.uk/>
<http://www.lse.ac.uk/IBSS/default.shtml>
- SSCI-A : SSCI Anthropology. 52 périodiques
- FRA : FRANCIS, ethnologie (INIST, Institut national de l'information scientifique et technique) <http://www.inist.fr>
- CNRS : CNRS Périodiques
- EV : Catalogue de l'association Ent'revues (IMEC)
<http://www.france.diplomatie.fr/culture/france/ressources/revues/index.html>

Nombre de périodiques retenus : 294

Chercheurs interrogés : 362 (dont les 205 membres de l'AFA, Association française des anthropologues, et les 71 membres de l'APRAS, Association pour la recherche en anthropologie sociale).

Réponses reçues : 76

Liste de périodiques retenus : 84 titres ayant recueilli plus d'un tiers de suffrages positifs (soit 25 « oui » ou plus)

Commentaire : 46 titres ont recueilli au moins 38 « oui ». Sur ces 46 titres, 6 sont absents des trois bases AIO, AL, IBSS. D'où l'intérêt d'avoir pris en compte les quatre autres bases.

Comparaison avec les bases de l'ISI : Parmi ces 46 titres, 13 sont dans le CCS&BS Sociology & Anthropology (175 titres) et 12 dans le SSCI Anthropology (52 titres). Sur les 84 titres de la liste complète, les scores sont respectivement de 20 et 16. Le CCS&BS Sociology & Anthropology contient 7 revues françaises, et le SSCI Anthropology 2.

4. Sciences de l'éducation

Nombre de chercheurs dans la discipline : 450 enseignants-chercheurs (section 70 du CNU)

Date de réalisation de l'enquête : mi 2001

Construction de la liste : par l'auteur, sur les conseils d'experts.

Bases et listes utilisées :

- W & E : titres communs à HW Wilson & Eric :

- W : HW Wilson Education, (uniquement les titres classés "peer review")
<http://www.hwwilson.com/>
- E: Eric <http://www.oryxpress.com/cije.htm>

- C et I : titres présents dans C ou I :

- C : CNCRE (Comité national de coordination de la recherche en éducation) : 55 titres, classes 4/5 et 5/5, du rapport 1999 de J. Beillerot.
- I : INRP (Institut national de la recherche pédagogique) : 224 périodiques de catégorie 1 du catalogue des périodiques <http://www.inrp.fr>

- IREDU (Institut de recherche sur l'économie de l'éducation, Dijon) : 43 titres
<http://www.u-bourgogne.fr/IREDU>

Nombre de périodiques retenus : 163

Chercheurs interrogés : 411

Réponses reçues : 108

Liste de périodiques retenus : 70 titres ayant recueilli plus d'un quart de suffrages positifs (soit 27 « oui » ou plus)

Commentaire : Sur ces 70 titres, 10 seulement sont dans W & E.

Comparaison avec les bases de l'ISI : Sur ces 70 titres, 14 seulement sont dans le SSCI Education & Educational Research (96 titres), aucun dans le SSCI Education, Special (25 titres).

Aucune revue française n'est présente dans ces deux bases.

5. Sciences de l'information et de la communication

Nombre de chercheurs dans la discipline : 500 dont 400 enseignants-chercheurs (section 71 du CNU)

Date de réalisation de l'enquête : fin 2000 – début 2001

Construction de la liste : par l'auteur, sur les conseils d'experts.

Bases et listes utilisées :

- Bases de l'ISI :

- ISLS : 56 titres du SSCI Information Science & Library Science
- LIS : 53 titres du CCS&BS Library & Information Sciences
- C : 42 titres du SSCI Communication.

- FRANCIS : 150 titres de FRANCIS (INIST, Nancy) en sciences de l'information

<http://www.inist.fr>

- BP : liste de 41 titres établie par R. Boure et I. Paillart, ed., « Les théories de la communication », *CinémAction*, n°63, mars 1992

- SD : liste de 40 titres établie par L. Sochacki et J. Devillard, « Des chercheurs en « info-com » et leurs revues », in LERASS, « La communication et l'information entre chercheurs », 1994

- LC : liste de 64 titres établie par Y.F. Le Coadic, « La science de l'information », PUF

- SFSIC : liste de 23 titres, fournie par la SFSIC (Société française des sciences de l'information et de la communication)

Nombre de périodiques retenus : 261

Chercheurs interrogés : 442 (les membres de la SFSIC)

Réponses reçues : 97

Liste de périodiques retenus : 44 titres ayant recueilli plus d'un quart de suffrages positifs (soit 24 « oui » ou plus)

Commentaire : le noyau des revues citées comme scientifiques par 50 % ou plus des chercheurs ne comprend que 12 revues (dont 3 éditées à l'étranger), dont aucune n'est référencée dans les bases de l'ISI ou chez FRANCIS.

Comparaison avec les bases de l'ISI : Sur les 44 titres de la liste, 3 sont dépouillés à la fois par le SSCI Information Science & Library Science et par le CCS&BS Library & Information Sciences, tandis que 8 le sont à la fois par le SSCI Communication et par le CCS&BS Communication.

Aucune revue française n'est présente dans ces quatre bases.

6. Sociologie

Nombre de chercheurs dans la discipline : 950, dont 60 % d'enseignants-chercheurs (section 19 « Sociologie, Démographie » du CNU) et 40 % de chercheurs à plein temps (principalement dans la section 36 « Sociologie, normes et règles » du Comité national de la recherche scientifique).

Date de réalisation de l'enquête : fin 2001

Trois listes :

- Une liste de **revues de type 1** (revues au cœur de la discipline, revues plutôt généralistes dans lesquelles il est particulièrement recommandé aux chercheurs de publier) (37 titres)
- Une liste de **revues de type 2** (revues de sociologie spécialisées ou régionales, ou revues au cœur d'une autre discipline mais accueillant des contributions de sociologie ; il est recommandé aux chercheurs de publier dans ces revues) (110 titres)
- Une liste de **revues de type 3** (revues de débat social ou de valorisation) (14 titres)

La question posée était formulée ainsi : « Dans la liste de revues de type x, veuillez cocher la colonne

- « Oui », si vous estimez que la revue est de type x
- « Non », si vous estimez qu'elle n'est pas de type x
- « Plutôt de type... » si vous estimez qu'elle est d'un autre type, en précisant lequel
- « Ne sais pas », si vous ne savez pas si la revue est de ce type ou si vous ne la connaissez pas. »

Construction des listes : par l'auteur, sur les conseils d'experts.

Bases et liste utilisées :

- Myriade : Système universitaire de documentation <http://www.sudoc.abes.fr>
- Sociofile : Sociological Abstracts. 1643 périodiques
<http://www.csa.com/htbin/sjldisp.cgi?filename=/wais/data/srcjnl/saset>
- Francis : Francis-Sociologie de Francis. 231 titres <http://www.inist.fr>
- IRESCO : Titres de la bibliothèque de sociologie du CNRS, à l'IRESCO. 573 titres
<http://www.iresco.fr>

Nombre de périodiques retenus : 161

Chercheurs interrogés : 526 (194 professeurs, 242 maîtres de conférences, 90 chercheurs)

Réponses reçues : 117 (49 professeurs, 39 maîtres de conférences, 29 chercheurs)

Listes de périodiques retenus : 98 titres ayant recueilli plus d'un tiers de suffrages positifs (soit 39 « Oui » ou plus). Plus précisément, 25 titres de la liste de type 1, 61 titres de la liste de type 2, et 12 titres de la liste de type 3.

Commentaire : Sur ces 25 titres de la liste de type 1, trois ne sont pas référencés dans Sociofile, et cinq ne le sont pas chez Francis. Sur ces 61 titres de la liste de type 2, seulement six sont référencés dans Sociofile tandis que vingt-sept le sont par Francis.

Comparaison avec les bases de l'ISI :

Sur les 25 titres de la liste de type 1, dix sont dépouillés par CCS&BS Sociology & Anthropology (179 titres) et par SSCI Sociology (94 titres). De ces dix titres, on note que quatre sont francophones : la *Revue Française de Sociologie*, *Sociologie du Travail*, les *Archives Européennes de Sociologie*, et *La Revue Canadienne de Sociologie et d'Anthropologie*.

Sur les 61 titres de la liste de type 2, huit sont dépouillés par CCS&BS Sociology & Anthropology, et six par SSCI Sociology.

Six revues françaises sont présentes dans CCS&BS Sociology & Anthropology, et deux dans SSCI Sociology. (la *Revue Française de Sociologie* et *Sociologie du Travail*).

